



RÔLE TRIENNAL 1^{RE} ANNÉE

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Grosses-Roches pour les années 2016, 2017 et 2018.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Grosses-Roches.

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Grosses-Roches pour les années 2016, 2017 et 2018 a été déposé à mon bureau le 8 octobre 2015;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau, ledit rôle;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2016;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 158, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 158 sont disponibles au bureau de la MRC de Matane au 158, rue Soucy, 2^e étage Matane (Québec) G4W 2 E3;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Matane à l'attention de la Secrétaire-trésorière de la MRC de Matane;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Grosses-Roches, ce 14^{ième} jour d'octobre 2015.

Linda Imbeault
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière

